

# COMMUNE DE BESSONCOURT (90160)

PLAN LOCAL D'URBANISME  
EMPORTANT REVISION DU POS

## ANNEXES SANITAIRES

---

Révision prescrite le 2 mai 2003  
PLU arrêté le 13 mars 2009  
PLU approuvé le 09 JUIL. 2010

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune de BESSONCOURT bénéficie d'une alimentation en eau potable à partir du réseau et de la ressource de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB).

La ressource est située essentiellement au niveau des captages de MATHAY dans le Doubs.

La CAB fournit l'eau à la commune de BESSONCOURT en limite des communes de PEROUSE et BESSONCOURT.

La commune de BESSONCOURT restitue une partie de cette eau à la CAB en limite de la commune de DENNEY.

Cette fourniture d'eau est régie par une convention liant la CAB, la commune de BESSONCOURT, et le fermier exploitant le réseau communal de BESSONCOURT, à savoir la Compagnie Générale des Eaux, convention signée les 31 août 2005 et 6 octobre 2005 pour une durée de 4 ans.

La commune et la CAB discutent à ce jour le renouvellement de cette convention.

La capacité de la ressource est ainsi assurée pour la population actuelle et future de BESSONCOURT.

Au cours des années 2003/2004, le volume acheté auprès de la CAB a atteint un maximum d'environ 120 000 m<sup>3</sup>/an.

En 2007, la consommation en légère augmentation par rapport aux années précédentes demeurait cependant inférieure à 110 000 m<sup>3</sup>/an.

Le volume moyen journalier distribué est ainsi aux alentours de 300 m<sup>3</sup>, les jours de pointe pouvant dépasser les 330 m<sup>3</sup>.

La qualité de l'eau distribuée est régulièrement contrôlée et ne pose pas de difficulté.

Le réseau de distribution géré en affermage par la CGE représente actuellement 16 km environ pour 370 branchements environ.

Le rendement du réseau est satisfaisant et en constante amélioration depuis les années 2003 à 2007.

En 2007, le rendement du réseau était de plus de 95 %.

Le volume d'eau vendu au cours des dernières années avoisine les 100 000 m<sup>3</sup> en moyenne, connaissant une relative stabilité sur les 5 dernières années, alors même que le nombre de clients desservis passait de 354 en 2003 à 376 en 2007.

Sur ce volume vendu et consommé, la part des industriels et des activités économiques est de l'ordre de 60 %, la part de la consommation domestique est de 38 %, le solde étant essentiellement lié à la consommation des bâtiments communaux.

Cette répartition entre consommation liée aux activités économiques et consommation domestique devrait être maintenue dans les années à venir.

L'augmentation des besoins de la consommation globale s'inscrivant dans les objectifs du SCOT en cours d'élaboration, ne devrait pas davantage créer de difficulté en matière de ressource et approvisionnement.

## ASSAINISSEMENT

Les eaux usées émanant des diverses constructions de BESSONCOURT sont recueillies par des réseaux collectifs d'assainissement et dirigés vers une station d'épuration intercommunale desservant les territoires de PHAFFANS et BESSONCOURT.

Le Syndicat Intercommunal de la station d'épuration de PHAFFANS a confié à la CGE l'essentiel de la gestion de la collecte et du traitement des eaux usées.

La CGE est également mandatée par le Syndicat Intercommunal pour l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.

Cette mission a été consignée par un contrat d'affermage du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

La station d'épuration recueille les eaux de près de 1 300 habitants à ce jour sur les deux territoires communaux, ainsi que les eaux des bâtiments d'activités.

L'usine de dépollution de PHAFFANS a une capacité totale de 3 150 équivalent/habitant.

Sa capacité hydraulique journalière est d'environ 1 200 m<sup>3</sup>, pour une capacité épuratoire en DBO5 de près de 500 kg/jour.

La charge de DBO5 entrante par jour était en moyenne de 90 kg au cours de l'année 2007.

Au cours de la même période, le volume hydraulique entrant était de l'ordre de 700 m<sup>3</sup>/jour.

L'usine de dépollution de PHAFFANS a donc une capacité permettant d'absorber les évolutions d'urbanisme envisagées par la seule commune de BESSONCOURT, sans pour autant hypothéquer les possibilités d'évolution de la commune de PHAFFANS.

Cette capacité de la station explique qu'il n'y a pas eu de déversement direct en milieu naturel en tête de station au cours de l'année 2007.

De nombreux contrôles du rendement et du fonctionnement de la station sont opérés régulièrement.

Les rendements opératoires sont plutôt satisfaisants.

Au cours des 3 années 2005, 2006 et 2007, les bilans établis présentaient une conformité de 100 % avec les normes applicables.

Les boues évacuées représentent un total de 11 t de matières sèches annuelles et font l'objet d'une revalorisation agricole.

Les sous-produits évacués représentent environ annuellement 1,5 t, dirigés en décharge et proviennent des refus de dégrillage.

Le réseau de collecte est constitué de 14 km environ de canalisations, recueillant majoritairement de manière séparative les eaux usées, mais également celles de quelques réseaux d'eaux pluviales et encore de quelques réseaux unitaires.

Les eaux usées sont dirigées essentiellement par gravité en direction de la station d'épuration.

3 postes de refoulement et de relèvement sont installés sur le réseau pour acheminer les eaux usées vers la station.

Les ouvrages complémentaires d'assainissement représentent plus de 200 grilles et avaloirs.

Les branchements eaux usées et branchements unitaires étaient de 335 en 2007, alors que les branchements eaux pluviales étaient de 416.

Sur le total des 14 km de réseau, 1 km correspond à des canalisations de refoulement d'eaux usées.

Les interventions d'entretien sur le réseau (interventions curatives d'obstacles et obstructions ainsi que curage préventif) ont concerné un peu plus de 3 km de réseau en 2007.

Globalement, le réseau peut être qualifié de satisfaisant.

L'ensemble des zones d'urbanisation future et des nouvelles constructions envisagées par le PLU de BESSONCOURT pourra bénéficier de ces équipements d'assainissement collectif.

## **LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

La compétence en matière d'ordures ménagères a été transférée à la Communauté de Communes du Tilleul.

Cette dernière a délégué le ramassage et le tri sélectif au SICTOM de la zone sous-vosgienne dont le siège est à ETUFFONT.

Dans ce cadre, la commune de BESSONCOURT bénéficie d'un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères (actuellement le jeudi matin).

Ces ordures ménagères sont dirigées vers la centrale d'incinération départementale située à BOUROGNE (SERTRID).

Sur le territoire de BESSONCOURT sont également installés deux éco-points pour le tri du verre, des plastiques, du papier et des cartons ; une benne à déchets verts est également gérée par le SERTRID.

Une déchetterie mobile est à la disposition des habitants tous les deux mois sur le site des ateliers municipaux.

Les habitants de BESSONCOURT ont également la possibilité d'accéder à la déchetterie fixe située à ETUFFONT.